

PROCÈS-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du samedi 28/09/2023

Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas ANDRÉ.

Etaient présents :

Mesdames Brigitte DESSENNE, Valérie FLICHY et Évelyne MIGNON et Messieurs Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU et Philippe FAUQUET.

Excusés :

Mesdames Isabelle DURAND, Claude VAILLE et Monsieur Franck GUILLEMET

Pouvoirs :

Franck GUILLEMET donne pouvoir à Brigitte DESSENNE

Isabelle DURAND donne pouvoir à Pascal CHARPEAU

Claude VAILLE donne pouvoir à Philippe FAUQUET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h34.

Secrétaire de séance :

Mme Valérie FLICHY

Le procès-verbal du conseil municipal séance ordinaire du 28 juin 2023, apporte 1 observation :

Page 1 « *Le Conseil Municipal a retenu le devis de la société « SEDI » d'un montant de 3 025.50€ HT pour l'achat de 10 tables et 60 chaises* », le montant correct du devis s'élève à **2 981.40€ HT** et non 3 025.50€ HT.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

- 1 Décisions du Maire
- 2 Projet de l'Éducation Nationale « Notre école, faisons la ensemble » - Convention de financement
- 3 Acquisition taille-haie
- 4 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE, pour l'acquisition du taille-haie (Aide communautaire 2023)
- 5 Convention entretien appareils publics de lutte contre l'incendie
- 6 Questions diverses

1 Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend **ACTE** des décisions du Maire, prises par délégation de compétences du Conseil Municipal portant sur l'alinéa 4 de l'article L2122-22 :

N° Décision	Date	Objet	Date Accusé Réception Préfecture	Service
2023-01	04/09/2023	Marché travaux urgents de l'Église – LOT n°2 « Traitements des insectes et champignons » classer sans suite pour motif d'infructuosité (aucune entreprise n'a postulé)	05/09/2023	Marché Public
2023-02	04/09/2023	Marché travaux urgents de l'Église – LOT n°5 « Décors peints » classer sans suite pour motif d'infructuosité (aucune entreprise n'a postulé)	05/09/2023	Marché Public
2023-03	04/09/2023	Marché travaux urgents de l'Église – LOT n°3 Couverture » classer sans suite qu'aucune offre recevable n'a été remise	05/09/2023	Marché Public
2023-04 qui annule et remplace la décision 2023-02	05/09/2023	Marché travaux urgents de l'Église – LOT n°5 « Décors peints » classer sans suite pour motif d'infructuosité, en raison du défaut d'offre régulière de la société « ESCHELIMANN ATELIER » et sera prochainement relancée	07/09/2023	Marché Public

2 Projet de l'Éducation Nationale « Notre école, faisons la ensemble » - Convention de financement

M. le Maire invite Mmes GOIDIN, Directrice de l'école et SCHWEICKERT, Professeur des écoles, à présenter leur projet « Notre école, faisons la ensemble » qui a pour thème « **La cour pour apprendre les 5 sens** ».

Mmes GOIDIN et SCHWEICKERT remercient le Conseil Municipal de les accueillir. Elles présentent leur projet dont l'élaboration à débiter en décembre 2022 et explique que ce dernier a été validé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne le 09 juin 2023.

Le projet porte sur l'aménagement de la petite cour de l'école pour en faire un lieu de bien être et réaliser une classe dehors pour apprendre autrement : espaces repos/lectures, cabanes sensorielles, scène à hauteur d'enfants, ...

La subvention du **Fonds d'Innovation Pédagogique (F.I.P.)** pour ce projet s'élève à **58 787.74€** répartie comme suit :

- 58 141.58€ en matériel pédagogique
- 597.00€ en mobilier
- 49.16€ en frais de déplacement

Mme GOIDIN indique que le projet « **La cour pour apprendre les 5 sens** » de l'école Charles Perrault d'Authon la Plaine a remporté la subvention la plus élevée du département et qu'une fois les travaux terminés, l'école deviendrait « une école pilote » pour les autres établissements.

Elle explique également que l'école ne peut pas recevoir directement la subvention et que c'est pour cela qu'elle a demandé à la commune de prendre en charge le financement.

Ce projet sera financé par le F.I.P. dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons la ensemble », lancée par le **Conseil National de la Refondation (CNR)**.

Considérant que le projet de réfection de la cour qui aura pour thème « La cour pour apprendre les 5 sens » sera financé par le F.I.P., subvention versée par l'État pour un montant de 58 787.74€ ;

Considérant que la commune d'Authon la Plaine s'engage à avancer, pour le F.I.P., la totalité des dépenses prévues dans le cadre de ce projet ;

Considérant que la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Essonne peut verser une avance d'un montant de 30%, **soit 17 636.32€** ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique, entre la DSDEN et la commune d'Authon la Plaine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses dans le cadre de ce projet,
- **DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 Acquisition d'un nouveau taille-haie perche

M. le Maire propose 4 devis pour l'achat d'un nouveau taille-haie perche, pour l'entretien des espaces verts par l'agent communal :

- **1^{er} devis proposé société « T.A.B. JARDINS et MOTOCULTURE » :**
 - Montant HT pour un taille haie perche de marque « **HUSQVARNA** »
Référence « **252 HE3** » = **915.83 € HT**
- **2^{ème} devis proposé société « CROSNIER » :**
 - Montant HT pour un taille haie perche de marque « **HUSQVARNA** »
Référence « **252 HE3** » = **825 € HT**

- **3^{ème} devis proposé société « CROSNIER » :**
 - Montant HT pour un taille haie perche de marque « **STIHL** »
Référence « **HL94KCE** » = **789 € HT**
- **4^{ème} devis proposé société « T.A.B. JARDINS et MOTOCULTURE » :**
 - Montant HT pour un taille haie perche de marque « **MARUYAMA** »
Référence « **AHT 2630 DS** » = **684.42 € HT**

Le Conseil Municipal a retenu le devis de la société « **CROSNIER** » : Référence taille -haie : « **STIHL HL94KCE** » pour un montant de **789.00€ HT**.

4 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE (Aide communautaire 2023)

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de l'Aide Communautaire de la CAESE, pour un montant de 7 121.00€ au titre de l'année 2023. Il propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande pour l'achat du taille haie perche de marque « **STIHL Réf : HL94KCE** ».

Le plan de financement sera proposé comme suit :

Montant = **789.00€ HT**

Aide CAESE = **394.50€ HT**

Soit un reste à charge pour la commune d'un montant de 394.50€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de faire une demande de subvention auprès de la CAESE, pour l'achat d'un nouveau taille-haie perche « **STIHL HL94KCE** », pour l'entretien des espaces verts de la commune par l'agent communal,

Après cette opération, il restera **5 235.80€** d'aide communautaire au titre de l'année 2023.

5 Convention pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie avec VÉOLIA

M. le Maire rappelle que la commune assure la responsabilité de la défense contre l'incendie sur son territoire, pour ce faire la société VÉOLIA effectue une année sur deux (années impaires) la prestation de contrôle technique périodique sur chaque PEI (9 Poteaux et bouches incendie). La convention signée en 2018 arrive à échéance au 1^{er} octobre 2023.

M. le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de cinq années, pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie, avec la société VÉOLIA, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la société VÉOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux

6 Questions diverses

- **P.L.U :**
Demander à Mme VAILLE (Excusée) de reprendre contact avec le Cabinet GILSON.

- **SUBVENTION CD 91 Contrat Voirie Communale :**
Le CD 91 alloue une subvention de 1 398€ à la commune pour la réalisation de signalisations horizontales sur diverses rues (marquage au sol).

- **VILLAGES D'AVENIR :**
M. le Maire présente le programme et propose aux membres du Conseil Municipal de se réunir le samedi 07/10/2023 à 10H00, pour échanger à ce sujet. À noter que le dépôt des candidatures est fixé au 15/10/2023.

- **VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES :**
L'inauguration du panneau « **Ville Ambassadrice du Don d'Organes** », aura lieu le **SAMEDI 14/10/2023 à 11h00**, nous vous donnons rendez-vous au rond-point à l'entrée du village.
Après l'inauguration, nous vous retrouverons autour du verre de l'amitié dans la salle polyvalente Léonce Foison.

- **REMERCIEMENTS DU CLUB DU 3^{ème} ÂGE :**
Mme MAYET, Présidente, Mme GALI, Trésorière et les membres de l'association du Club du 3^{ème} âge remercient Mme L'HOMME, secrétaire de mairie, pour son aide pour la mise à jour des données de l'association auprès de la Sous-Préfecture, en leur communiquant le bon lien internet de la sous-préfecture en charge des associations.
Par la même occasion, ils remercient également les membres du Conseil Municipal pour la subvention qu'ils ont accordé à l'association et qui les encouragent à reprendre les activités malgré un nombre d'adhérents très faible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à **21h40**.

Informations diverses

- À la suite d'une plainte d'une administrée nous informant que des excréments de chiens ont été retrouvés sur sa parcelle privée, nous vous rappelons que les propriétaires de chien, doivent ramasser les excréments de leurs chiens, selon "*l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres*".

- Pour des raisons techniques, les fans zones initialement prévues, au mois d'octobre 2023, dans la salle polyvalente Léonce Foison, pour la coupe du monde de Rugby, ne pourront pas avoir lieux.